



Charte de bonne conduite du BHBC

Cette Charte s'adresse aux joueurs, aux bénévoles, aux entraîneurs, aux arbitres, aux accompagnants et aux parents.

Vous avez choisi de participer par votre adhésion ou par celle de votre enfant aux activités du Ballon HandBall Club.

Le handball est un sport qui véhicule des valeurs fortes que sont :

- D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de la pratique du handball
- De favoriser l'égalité des chances
- De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du handball
- De refuser toute forme de discrimination

Le licencié s'engage à	Les parents du licencié s'engagent à
<p>1-Respect *Régler sa cotisation pour la saison *Respecter les règles de jeux et des valeurs du Club *Respecter le joueur, l'arbitre, l'encadrement, les adversaires, les supporteurs *Respecter les installations (rangement, propreté du gymnase, du local du club : douches, chaises, matériel, ballons, chasuble) *Prévenir l'entraîneur en cas d'absence *Répondre aux sms, WhatsApp et mails</p> <p>2-Ponctualité et assiduité *Respecter les horaires de convocation et d'entraînements *S'engager pour une saison entière (le sport collectif induit la présence optimale de chaque joueur pour la pratique de tous) *Se présenter en tenue adaptée et correcte pour les matchs et entraînements (chaussures de sport intérieur, short, T-shirt, gourde) *Participer au maximum de matchs (tout report ou forfait génère des amendes pour le Club et la frustration pour tous ceux qui s'investissent)</p> <p>3-Solidarité et engagement *Construire un esprit de groupe. * Participer à la vie du club et soutenir les projets (Dès l'âge de 7 ans)<ul style="list-style-type: none">● aider à l'organisation lors de tournois● tenir la table de marque (obligatoire)● apprendre à arbitrer(Dès 14 ans)<ul style="list-style-type: none">● accompagner l'entraîneur d'une équipe jeune● accompagner les jeunes aux matchs ;● Participer à la commission Jeune (si souhaité)*Se rendre disponible pour être présent à la réunion de rentrée de septembre et à l'Assemblée Générale annuelle du Club qui a lieu en juin.</p> <p>4- Discipline :</p>	<p>1-L'exemplarité *Aider son enfant à appliquer les engagements du licencié vis-à-vis du Club *Participer à la vie du Club :<ul style="list-style-type: none">● aider à l'installation de la salle en match à domicile● tenir la buvette en match à domicile● participer aux transports lors des matchs en extérieur● Laver les maillots de matchs*Se rendre disponible avec son enfant pour être présent à la réunion de rentrée de septembre et à l'Assemblée Générale annuelle du Club qui a lieu en juin. *Respecter le code sportif lors des matchs à l'extérieur et à domicile *Respecter les horaires d'entraînement et de convocations</p> <p>2-Responsabilité de son enfant * S'assurer de la présence de dirigeants avant de laisser son enfant au gymnase pour les entraînements, matchs et déplacements. * Accompagner son enfant sur les lieux de l'activité sportive ou sur le lieu de rendez-vous et s'assurer que les responsables du BHBC sont présents pour prendre le relais. * En cas d'absence des responsables du BHBC et jusqu'à leur arrivée, assurer la surveillance de son enfant.</p> <p>La prise en charge par le BHBC s'arrête au moment où l'activité sportive est terminée et que l'enfant est sorti de l'enceinte du club ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous. Le BHBC décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après la prise en charge définie ci-dessus de l'enfant.</p>



<p>*Respecter les décisions prises par La Commission Territoriale de Discipline</p> <p>*En cas de convocation, se rendre disponible</p> <p>*Si la décision des instances est assortie d'une amende financière, elle sera à la charge du licencié ou de ses parents s'il est mineur</p> <p>*Acquitter auprès du club le montant des amendes pour lesquelles le licencié a été déclaré responsable</p>	Le BHBC s'engage :
Le code sportif :	<p><u>1-Encadrement des joueurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Transmettre les règles du jeu aux joueurs, pour pouvoir s'y conformer. *Proposer un ou plusieurs entraînements en fonction des possibilités de la salle *Organiser et faire participer les équipes aux compétitions officielles concernées *Former les entraîneurs, arbitres et bénévoles encadrants <p><u>2-L'esprit sportif et civisme :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Cultiver le plaisir de jouer en équipe. *Véhiculer la victoire comme une réussite collective. *Aider à accepter la défaite sans mépriser ses adversaires. *Véhiculer l'esprit fairplay et loyal *Entretenir la bonne humeur et l'esprit d'équipe <p><u>2-Communication et vie du club</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Proposer des activités supplémentaires (tournois, stages, formation...) *Informers ses licenciés et les parents sur la vie du club. *Faire bénéficier aux licenciés des avantages Club *Alerter et prévenir tout comportement ne respectant pas le code sportif et les valeurs du Club <p><u>3-Valorisation des jeunes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> *Indemniser les jeunes arbitres club lors des matchs *Inciter à participer aux détectations *Suivre les jeunes arbitres lors des matchs à domicile
<p>Se conformer aux règles du jeu.</p> <p>Respecter les décisions de l'arbitre ou jeune arbitre.</p> <p>Respecter ses adversaires et ses partenaires.</p> <p>Refuser toute forme de violence et de tricherie.</p> <p>Etre maître de soi en toutes circonstances.</p> <p>Être loyal dans le sport et dans la vie.</p> <p>Etre exemplaire, généreux et tolérant.</p>	

En adhérant au BHBC, vous acceptez tacitement la charte et le code sportif





Règlement intérieur du BHBC

1-Charte de bonne conduite au BHBC

Cette Charte précise les engagements de chaque partie pour une bonne cohésion de la vie au sein du Club. L'adhésion au Club implique tacitement l'acceptation de la charte de bonne conduite ci-dessus.

2- Inscription et fiche de renseignement

Pour une nouvelle inscription ou pour un renouvellement, le licencié reçoit un lien par mail pour compléter ou mettre à jour sa fiche. Elle comporte tous les renseignements utiles concernant l'adhérent. Celui-ci s'engage à signaler tout changement au club (adresse, téléphone...).

3-Cotisation et paiement de la licence

Le montant des cotisations est fixé par les membres du bureau et validé lors de l'assemblée générale. Le club propose plusieurs moyens de paiement (bon CAF, pass sport, ANCV etc.) et accorde une remise de 20€ à partir de la troisième licence dans la même famille. Le club peut accorder des paiements échelonnés jusqu'à 3 fois sur 3 mois. La qualification de la licence se fera uniquement une fois le paiement de la licence. Tout adhérent n'étant pas à jour de sa cotisation ne pourra ni s'entraîner ni jouer après le 15 septembre.

4-Responsabilité du club à l'égard des licenciés(es) mineurs(es)

Les parents doivent accompagner leur enfant sur les lieux de l'activité sportive ou sur le lieu de rendez-vous et s'assurer que les responsables du BHBC sont effectivement présents. En cas d'absence de ces derniers et jusqu'à leur arrivée, les parents doivent assurer la surveillance de leur enfant. La prise en charge par le BHBC s'arrête au moment où l'activité sportive est terminée et que l'enfant est sorti de l'enceinte du club ou dès le retour sur le lieu de rendez-vous. Le BHBC décline toute responsabilité pour les accidents pouvant survenir avant et après la prise en charge définie ci-dessus de l'enfant.

5- Pénalités, amendes à charge du licencié

Tout licencié se voyant convoqué en Commission de Discipline auprès des instances fédérales devra s'acquitter auprès de son club du montant des amendes infligées par celles-ci.

6-Exclusion de l'association

Le non-respect du règlement et de la charte de bonne conduite peut entraîner le déclenchement de la procédure d'exclusion. Cette exclusion pourra intervenir après avoir entendu les explications du licencié contre lequel la procédure sera engagée. En cas d'exclusion définitive, les droits d'inscription restent acquis au club.

7- Assurance du licencié :

L'adhésion comprend d'office la responsabilité civile obligatoire et la garantie de base. Si vous êtes intéressés par les options 1 ou 2, vous devrez prendre connaissance des cotisations indiquées dans le tableau des garanties. Celles-ci seront à régler en supplément de l'assurance de base déjà intégré au prix de la licence.

8- CPS ou détection :

Les frais de repas ou d'hébergement engendrés par les CPS ou séances de détection seront à la charge des familles. Se rapprocher des dirigeants ou du Comité de la Sarthe pour connaître les tarifs.

9- Assemblée générale

La date de l'Assemblée Générale annuelle est fixée par le bureau. Une convocation est adressée à tous ses adhérents. Cette convocation notifie la date, le lieu, l'ordre du jour et l'appel à candidature. Afin de pouvoir voter, une feuille de présence devra être émergée à l'arrivée. Un compte rendu sera rédigé à l'issue de l'assemblée générale.

* Il est rappelé que le stationnement pour l'accès au gymnase se fait sur le parking du collège René Cassin.

